

La reconnaissance de la liberté scolaire



Les vicissitudes de la Révolution et la naissance de la République ont conduit cependant à une guerre des « deux France », dont l'école est le terrain principal d'affrontement, chacun cherchant à maîtriser l'instruction et la formation morale des individus. À partir de 1870, la III^e République « constitue » alors les grandes libertés publiques. La loi de 1905, dite de séparation des Églises et de l'État, proclame la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes. Alors que s'organise un enseignement public, la liberté d'enseignement trouve aussi progressivement son cadre juridique : liberté de choix des familles, liberté d'ouvrir une école, liberté d'y enseigner et liberté pédagogique.

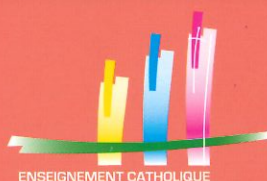
La V^e République et la loi Debré

La jeune V^e République invente à son tour une nouvelle forme d'inscription de l'Enseignement catholique dans le système éducatif français, avec la possibilité pour les établissements privés de s'associer à l'État par contrat : c'est la loi Debré de 1959.

Cette solution pragmatique répond aux besoins de scolarisation de la France d'après-guerre et apaise la « querelle scolaire ». L'affrontement a fait place à une coopération par « association » qui n'est ni une fusion ni une intégration.

L'association est faite de droits et de devoirs réciproques : ouverture à tous les élèves, respect de la liberté de conscience, respect des programmes de l'Éducation nationale, reconnaissance par l'État d'un projet éducatif spécifique (appelé le « caractère propre »), gratuité de l'enseignement grâce aux contributions publiques (forfait de fonctionnement des écoles calculé à partir du coût de l'élève du public) et prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants.

Soixante ans plus tard, la loi Debré demeure une loi d'équilibre. Elle permet à l'Enseignement catholique de participer au service public d'éducation en y apportant sa contribution originale.



ENSEIGNEMENT-CATHOLIQUE.FR



@ENSCATHO



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE FRANCE

DOCUMENT ÉDITÉ PAR LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT-JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
DOCUMENT ET CONTENUS RESSOURCES À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE ENSEIGNEMENT-CATHOLIQUE.FR
SEPTEMBRE 2019